

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.
Siège social : 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076
Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

**Attestation d'assurance de
responsabilité civile**

La Société Allianz IARD certifie que : **SA AVENTURE LAND**
1, rue Chalot
95420 MAGNY EN VEXIN

Est titulaire d'un contrat n° **53 656 833** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Parcours acrobatiques en hauteur (accrobranche) sécurisé par ligne de vie continue, dont 2 tyroliennes duo,
- Parcours randonneur Canopée,
- Parcours de jeux dans les filets,
- Parcours randonneurs sécurisés par filet anti-chute,
- Village des cabanes perchées,
- Sentier pédagogique de la forêt,
- Exposition « Renard »,
- Exposition d'art contemporain « Entourloupe » de Pierre Marcel,
- Amakagui, Amakajipé
- Karts à pédales,
- Mini-golf,
- Structures gonflables,
- Aires de jeux, aires des équilibres,
- Jeux de ballons, jeux de raquettes,
- Trampolines, spaceball (structure en cordage),
- Labyrinthe végétal, hôtel à insectes,
- Jeux d'eau (Rigol'eau),
- Turbobob,
- Vertig'haut (saut sur structures gonflables),
- Karts (2 pistes Bolid'Kids) et Bumpers électriques,
- Restauration avec traiteur pour groupes, distributeurs de boissons automatiques,
- Aire de pique-nique, chaises longues, sanitaires,
- Restauration-snacking,
- Parkings voitures et parking cars,
- Virexpress tyrolienne à virage
- Piste de tubing (glisse dans des bouées sur une piste synthétique)
- Mini ferme en partenariat avec la Ferme pédagogique d'Elancourt
- Amuse Bois (jeux en bois)
- Noeuds
- Rock'n Roll (bouées gonflables dans un espace clos
- Piscine à boule
- Parcours baby aventure
- Exposition de sculptures « Oniritus Vegetatum » de Brigitte Goupil
- Escape Game Grandeur Nature (Foxi contre la sorcière)
- Infini-sable (2 bacs à sable géants)
- Parcours acrobatiques en hauteur d'initiation (accrobranche pour les enfants entre 1m15 et 1m30)
- Boutique souvenirs

La présente attestation est délivrée pour la période du 01 avril 2022 au 31 mars 2023

Ce document, établi par ALLIANZ, a pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la compagnie est réputée non écrite

Fait à Lyon le 07/03/2022
Pour la Compagnie,

